

**DELIBERATION N°2023-33 /CCOG-PVD
relative à l'approbation des conventions cadre « Petites Villes de Demain »
valant opération de revitalisation de territoire**

L'An Deux Mille vingt-trois, le samedi dix-huit mars, à seize heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la Mairie de Maripasoula, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente

Conseillers en exercice = 44

Présents	25
Absents	19
Procurations	02
Votants	27

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 10 mars 2023.

Publiée le : 31-03-2023

PRÉSENTS :

Mme ADELAAR Esseline - M. ADOÏSSI Achille - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - M. BENTH Albéric - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. DEIE Jules - M. EDWIN Moïse - M. FERREIRA Jean-Paul - M. IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - M. VALIES Patrick - Mme VOORTHUIZEN Sharon

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

-M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle
-Mme LO-A-TJON Josette a donné procuration à Mme SOBAÏMI Marie-Chantal

ABSENTS EXCUSES :

- M. AGOUSSA Migill - Mme LO-A-TJON Josette

ABSENTS :

- M. ADAM Lénick - Mme AFOEDINI Linda - Mme AGEILAS Sylviana - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. DOLLOUE Winston - M. FATI Gérard - Mme FJEKE Bénédicte - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme SANTE Adèle - M. SELLIER Bernard - M. THOMAS Franck - M. YA Tchoua

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du **Code Général des Collectivités Territoriales**, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil. Mme Marie-Chantal SOBAÏMI est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

DELIBERATION N°2023-33 /CCOG-PVD
relative à l'approbation des conventions cadre « Petites Villes de Demain »
valant opération de revitalisation de territoire

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
- Vu** la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;
- Vu** la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires ;
- Vu** les statuts de la communauté de communes de l'ouest guyanais en vigueur ;
- Vu** la convention tripartite d'adhésion du programme « Petites villes de demain » signée le 30/03/2021 entre l'Etat, la Communauté de communes de l'Ouest Guyanais et les communes de Grand-Santi, Maripasoula et Papaïchton ;
- Vu** la délibération n°2021-73/CCOG-RH du 12 mai 2021 relative à la création d'un emploi non permanent au titre du projet petites villes de demain ;
- Vu** l'avis favorable de la commission du développement économique du 02 mars 2023 approuvant les conventions cadres-ORT.

Madame la Présidente expose :

Lancé par l'Etat et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en octobre 2020, ce dispositif « Petites Villes de Demain » a pour ambition de redynamiser les centres villes en donnant aux élus des communes lauréates les moyens pour concrétiser les projets de territoire sur la durée du programme 2021-2026.

Outil de relance au service des communes de moins de 20 000 habitants, « Petites Villes de Demain » permet de prioriser des demandes de subvention grâce à l'engagement des partenaires financeurs (Banque des Territoires, Agence Française du Développement, ADEME, DGTM, DETR, etc.).

« Petites Villes de Demain » traite des enjeux en lien avec les thématiques :

- De l'habitat (Grand-Santi, Maripasoula, Papaïchton)
- Du commerce (Grand-Santi, Maripasoula, Papaïchton)
- De la mobilité douce (Grand-Santi, Maripasoula, Papaïchton)
- Du numérique (Grand-Santi)
- D'accès aux équipements et services publics (Maripasoula)
- Du patrimoine naturel /culturel (Maripasoula, Grand-Santi)
- De la transition écologique via la rénovation des bâtiments publics (Papaïchton, Maripasoula)

Étapes du programme



Outre le recrutement d'une cheffe de projet, des comités de pilotage se sont mis en place dans chaque commune concernée.

Opération de revitalisation de territoire

Chacune des conventions proposées et leurs annexes sont reconnues comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation, et précise les éléments suivants :

- Durée de mise en œuvre, à savoir 2021-2026,
- Les secteurs d'intervention,
- Le contenu et le calendrier des actions prévues,
- Le plan de financement des actions prévues et leur répartition dans des secteurs d'intervention délimités,
- Le Comité de projet, associant l'ensemble des partenaires publics et privés concernés.

L'ORT vise à :

- Faciliter la rénovation de l'habitat : un dispositif d'aide fiscale à l'investissement locatif, qui s'ajoute aux aides classiques de l'Anah, l'OPAH, peut être intégré dans l'ORT afin de mieux intégrer la dimension habitat au projet de revitalisation urbaine de centre-ville,
- Des aides peuvent prendre la forme de prêts à taux privilégiés de la Banque des Territoires, d'études pré-opérationnelles, de suivi et d'animation des programmes.

Premières actions menées

Par la CCOG :

- Mise en place d'animations économiques
- Mobilisation du dispositif l'intervention d'aide à l'investissement immobilier d'entreprise
- Mise en place du dispositif de la garantie d'emprunt
- Transfert des locaux commerciaux à Papaïchton et Maripasoula

Par les partenaires :

- Etudes de commerce - Banque des territoires
- Premier état des lieux pour un diagnostic de rénovation énergétique des bâtiments public - AFD/ADEME
- Premier état des lieux pour la création de logements sociaux très locatifs adaptés ETAT/PUCA

Financement prévisionnel provisoire/ Thématique

- L'habitat : **5 054 100€/Etat**
- La rénovation énergétique : **45 152€/ AFD-ADEME**
- La mobilité : **2 187 532€ / cofin.BDT et subv/Etat**
- Le développement économique : **73 600€/ CCOG**
- L'accès aux équipements et services : **5 000 000€/ Etat/CCOG/CTG**
- L'accès au numérique : **200 000€/Etat**

La synthèse des actions inscrites au titre de PVD pour chacune des communes est jointe en annexe.

Cela étant exposé, Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir délibérer comme suit :

- Approuver la présente convention cadre valant opération de revitalisation de territoire,
- Autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

OUI les explications de la Présidente,

APPROUVE les projets de conventions cadre « petites villes de demain » valant opération de revitalisation de territoire et tels que figurant en annexe,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente décision.

VOTE => Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



LA PRESIDENTE


Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à la Préfecture.